



# SAINT BAUZILLE INFOS

Numéro de juin 2014

## **DES RENDEZ-VOUS :**

**Concert des enfants** de l'école le 11 juin à 18h30.

### **La fête votive du village**

(organisée par le Comité des Fêtes) : du jeudi 19 juin au dimanche 22 juin 2014.

### **Le feu de la Saint Jean**

(organisé par la Mairie) : le lundi 23 juin à 21h30 sur la place de la mairie.

**Kermesse de l'APE** le vendredi 27 juin

**Audition des ateliers** de musique d'AGIR le 28 juin 18h

### **Célébration de la Fête Nationale du 14 juillet**

(organisée par la Mairie) : apéritif dînatoire républicain, dimanche 13 juillet 2014 à partir de 19h.

## **DECRETTERIE MOBILE :**

### **Les horaires :**

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi : de 9h à 12h et 13h à 16h

### **Les prochaines dates :**

- Les 27 et 28 juin 2014
- Les 26 et 27 septembre 2014
- Les 24 et 25 octobre 2014
- Les 28 et 29 novembre 2014

## **A LOUER:**

La commune dispose d'un logement vacant à louer type F3, rue du Languedoc. Loyer mensuel 580 euros.

Si vous êtes intéressés adressez votre demande auprès du secrétariat de mairie.

## **ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE, SENS CIRCULATION :**

Au mois de novembre un sens unique de circulation a été mis en place à l'essai dans les rues du Languedoc/des Jalaberts, des Grilles et du plan Vincent. Le but de cette modification du sens de circulation est de proposer une solution qui permette surtout aux piétons et cyclistes de se déplacer en toute sécurité dans les rues du village, tout en conservant le long des rues des places de parking organisées en bordure de chaussée, essentiellement pour les habitants du centre ancien qui ne disposent pas de garage ou de cours. La circulation des véhicules devant rester possible.

La solution du sens unique qui avait été envisagée pour répondre à ces différents besoins n'est pour l'instant pas complètement aboutie. Des aménagements autres sont pour cela nécessaires : rétrécissements de la chaussée, surélévation de certaines parties de la chaussée ou au contraire déplacement des rigoles pour l'écoulement de l'eau, revêtements de chaussée différents... Des solutions diverses existent et il est nécessaire que le conseil municipal les étudie de manière approfondie avant d'engager des frais de travaux pour la commune. C'est donc pour poursuivre notre réflexion sur ce sujet et adopter une solution (sens unique ou double sens) qui satisfasse les différents besoins des usagers de la voirie (sécurité, stationnement, circulation ralentie, cohabitation des usagers) tout en apportant le moins de nuisances possibles aux riverains, que nous souhaiterions maintenant recueillir vos retours, remarques et suggestions à cette étape là du projet : points positifs, points difficiles, points à améliorer, problèmes ou améliorations constatées...

Pour réaliser cette enquête, un groupe d'élus sera sur le terrain **samedi 7 juin** à partir de 9h. Ils feront d'abord un tour du village à pied en partant de la place de la mairie, direction Saint Mathieu de Trévières (rue du Languedoc). N'hésitez pas à venir à notre rencontre pour nous montrer sur place les points que vous souhaitez évoquer sur ce sujet. Vers 10h, ce groupe d'élus sera de retour à la mairie pour assurer une permanence en recueillant là encore vos observations et ce jusqu'à 11h30.

Si vous ne pouvez être là samedi, vous pouvez aussi nous faire part de vos observations **avant le 16 juin** en :

- Déposant un courrier « enquête voirie » dans la boîte aux lettres de la mairie.
- Envoyer un courriel à l'adresse mail de la mairie : [mairie.st-bauzille-de-montmel@orange.fr](mailto:mairie.st-bauzille-de-montmel@orange.fr), en spécifiant l'objet : enquête voirie .
- En laissant un message dans la rubrique contact du site de la mairie.

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

De nouveaux livres ont été achetés et sont disponibles au prêt ! La bibliothèque sera ouverte durant tout l'été, les mercredis de 17h à 19h. Pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer, la bibliothèque propose le portage des livres à domicile. Contact : M-F Coumans : 04 67 86 13 18.

## **BERGERIE COMMUNALE :**

La bergerie communale récemment restaurée est à la disposition des Saint Bauzillois qui souhaitent y pique-niquer en famille ou avec des amis. Mais l'utilisation par tous de ce lieu nécessite le respect de règles simples :

Informez si possible le secrétariat de votre intention. Laissez le lieu propre après votre passage et ne pas y faire de feux en période estivale.

## CENTRE DE LOISIRS :

La municipalité a mis en place un Centre de Loisirs qui a commencé à fonctionner pendant les vacances de printemps. Les réservations du centre de loisirs pour les vacances d'été sont désormais ouvertes. Il accueillera les enfants de moyenne section (à partir de 4 ans) au CM2, au moins jusqu'au vendredi 18 juillet. Pour la semaine du 21 au 25 juillet, le centre ne sera ouvert que si le nombre d'inscrits est suffisant.

**Le nombre de places du Centre étant limité** (4 enfants de moins de 6 ans (4 et 5 ans) et de 12 enfants de 6 ans à 11 ans), si vous souhaitez utiliser ce nouveau service communal, **il faut vous inscrire au plus tôt**, dès réception des documents d'inscription qui vous seront distribués périodiquement.

**Ces documents sont désormais accessibles sur le site internet communal, où une rubrique « centre de loisirs » a été créée.** Vous y trouverez les fiches d'inscriptions en téléchargement et autres informations.

Adresse : <http://www.saintbauzilledemontmel.fr>

N'oubliez pas de vous abonner à la newsletter du site pour recevoir les informations communales régulièrement.

## COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « INTERNET » :

La commission est composée d'une vingtaine de membres dont une quinzaine d'habitants et s'est organisée en trois groupes de travail pour plus d'efficacité. Le but étant de définir les investissements et actions nécessaires pour fournir à la commune une connexion internet de qualité à des coûts raisonnables.

La prochaine réunion publique de cette commission se tiendra :

**le lundi 30 juin 2014 à 20h30**  
**salle du foyer communal**

## RECYCLONS POUR DE BONNES CAUSES !

La municipalité a décidé de s'impliquer dans la collecte de déchets recyclables pour d'abord éviter que ces déchets finissent en centre d'enfouissement ou d'incinération mais soient utilisés pour créer d'autres produits, réduisant ainsi le besoin en extraction de matières premières ainsi que les conséquences sur l'environnement.

Ensuite cette collecte nous permet de faire des dons à des associations à but humanitaire.

Nous collectons donc en mairie :

- **les bouchons en plastique** (pour l'association bouchons d'amour → acquisition de matériel pour handicapés).

- **les stylos à bille et les stylos feutres usagés** (avec l'association Terracycle) et au profit d'une association qui sera choisie prochainement par les enfants du Centre de Loisirs.

- **les cartouches d'imprimantes et les téléphones portables** pour la Ligue contre le cancer.

Merci d'avance pour votre collaboration.

## ROMAIN ET SON VOYAGE :

Il est parti en octobre 2013 de la place de Saint Bauzille pour accomplir un tour du monde à vélo, à la rencontre des terres arables. Il est maintenant en Iran. Romain Guilbaud tente en effet de relier à vélo la Malaisie depuis la France. Au-delà d'un simple voyage de découverte, le projet se fait le messager de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Comme les écoliers du village vous pouvez suivre son périple sur : <http://www.lecycledeleterre.fr/>

## MOINS DE BRUIT, SVP !

Avec le printemps et l'été, les tondeuses et les tronçonneuses sortent des abris, les occasions de soirées festives se répètent, et celles-ci se prolongent parfois tard dans la nuit. **Alors les décibels s'épanouissent, s'égayent et la tranquillité des voisins en souffre obligatoirement...**

**Sachez que la réglementation est devenue sévère** depuis quelques années. Les codes de la santé publique, pénal, de la route, prévoient diverses sanctions et la limite fatidique des 22 h est un mythe. Les bruits « *de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité* » sont sanctionnés de la même façon **de jour** (on parle de tapage diurne) comme **de nuit** (tapage nocturne). Les gendarmes n'ont pas besoin d'utiliser un appareil pour mesurer le bruit. L'appréciation à l'oreille suffit à caractériser l'infraction. Mais la démarche amiable est une voie bien préférable pour résoudre et même prévenir les conflits.

**Lors d'une petite fête entre amis, il est par exemple toujours bon de prévenir ses voisins et de surveiller le niveau sonore de la musique. Vous pouvez aussi signaler poliment à votre voisin que les aboiements de son chien vous gênent, il est peut-être absent lorsque son animal aboie et ignore donc le problème.**

Quant à tondre votre pelouse mieux vaut respecter les horaires suivants pour respecter la tranquillité de vos voisins:

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- le dimanche : de 10h00 à midi.

## LE CALENDRIER DES PERIODES D'INCINERATION :

**Attention cette année exceptionnellement, par arrêté préfectoral les feux sont interdits depuis le 25 avril.**

CCFF de Saint Bauzille de Montmel



Réglementation des périodes d'incinération des végétaux à l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles aux incendies de forêt

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Non-propriétaires		Interdiction formelle d'incinérer des végétaux												
propriétaires ou ayants droit	vent fort (>40km/h)	Interdiction formelle d'incinérer des végétaux												
	vent faible (<40km/h)	végétaux sur pied	Autorisation d'incinérer des végétaux		Interdiction formelle d'incinérer des végétaux		Autorisation d'incinérer des végétaux		Interdiction formelle d'incinérer des végétaux		Autorisation d'incinérer des végétaux		Interdiction formelle d'incinérer des végétaux	
		végétaux coupés	Autorisation d'incinérer des végétaux		Interdiction formelle d'incinérer des végétaux		Autorisation d'incinérer des végétaux		Interdiction formelle d'incinérer des végétaux		Autorisation d'incinérer des végétaux		Interdiction formelle d'incinérer des végétaux	
													Autorisation exceptionnelle de brûler après dépôt d'une déclaration en Mairie	
													Autorisation exceptionnelle de brûler après accord du Préfet	

Responsable CCFF : EGEA Jean Daniel au 07 85 59 21 49